

Chers parents,

Le Conseil départemental des Landes accompagne les familles dans la scolarité de leurs enfants en attribuant des bourses départementales aux collégiens et lycéens demi-pensionnaires ou internes, et ce sous conditions de ressources.

Vous pouvez encore tester votre éligibilité et déposer une demande de bourses départementales et d'aide au transport des internes pour l'année scolaire 2024-2025 sur la plateforme <https://messervices.landes.fr> jusqu'au 31 mai 2025.

Munissez-vous de votre RIB, de votre avis d'imposition 2024 sur les revenus 2023 et de l'attestation CAF ou MSA justifiant de la charge de l'élève.

Un tutoriel est accessible pour vous aider dans la marche à suivre de la demande.

Votre enfant est en 6ème et pratique une activité sportive dans un club sportif et/ou à l'UNSS, vous pouvez bénéficier d'un chèque sport de 50€ (75€ si 2 licences sportives) sur présentation de cette (ces) licence(s) sportive(s) et du certificat de scolarité. La demande est à réaliser sur la plateforme <https://messervices.landes.fr> jusqu'au 30 juin 2025.

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter le Conseil Départemental par téléphone au 05.58.05.40.40 postes 8515 ou 8523 ou par mail à bourses@landes.fr ou cheque-sport@landes.fr